

INSTRUMENTS PARLEMENTAIRES

Formulaire de dépôt

- Amendement Postulat Proposition
 Question Résolution Motion d'ordre

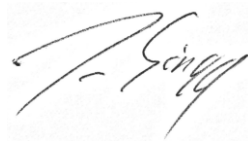
Mme / M. Jérémy Singy / Pro Grolley

Objet : Représentants de la Commission École

Texte : en annexe X ci-dessous

Voir page 3.

Signature Cosignataires en annexe



Qualification formelle à remplir par le Bureau

Préavis du Bureau	ACCEPTÉE <input type="checkbox"/>	MODIFIÉE en
-------------------	-----------------------------------	-------------------

Recevabilité à remplir par le Bureau

Recevabilité	FAVORABLE <input type="checkbox"/>	DEFAVORABLE <input type="checkbox"/>
--------------	------------------------------------	---

A remplir par le Secrétariat

Déposé Cliquez ou appuyez ici pour entrer une date.

Transmis à Conseil communal
 Conseil général
 Commission
 Autre

le Cliquez ou appuyez ici pour entrer une date.

Cosignataires :

Nom	Prénom	Signature
1.		
2.		
3.		
4.		
5.		
6.		
7.		
8.		
9.		
10.		
11.		
12.		
13.		
14.		
15.		
16.		
17.		
18.		
19.		
20.		

Notre groupe a une remarque ainsi qu'une question concernant la Commission École. Cette dernière ne figure pas à l'ordre du jour et nous comprenons qu'elle relève de la compétence du Conseil communal. Toutefois, une communication a été faite à ce sujet lors des séances préparatoires.

Au niveau de la représentation du Conseil général, le CC souhaite notamment maintenir un représentant par chaque groupe comme jusqu'à maintenant. Cependant, il souhaite en plus continuer avec deux anciens élus, en plus de la directrice de l'école et de la responsable des sociétés, par souci de continuité. Ceci nous interpelle particulièrement pour plusieurs raisons:

1. Pour rappel, ces membres ont été désignés en leur qualité de conseillers généraux et/ou représentant d'un groupe lors de la précédente législature, non pas pour un rôle d'expertise spécifique ou de représentation externe. N'étant aujourd'hui plus élus ni rattachés à un groupe, on peut s'interroger sur leur capacité à représenter encore le Conseil général de façon légitime.
2. L'argument de la continuité nous surprend, dans la mesure où la commission compte 10 membres (bientôt 11), dont ces deux personnes ne représentaient que 20%. On peut aussi se demander ce qu'il se passera lorsque la directrice, Mme Chardonens, quittera ses fonctions à la fin de l'année scolaire: la logique voudrait que son/sa successeur(e) prenne le relais, et non qu'elle continue à siéger après son départ. C'est aussi un fait: au sein d'un législatif comme d'un exécutif, des gens viennent et partent, et d'autres doivent naturellement reprendre le flambeau.
3. Plus généralement, nous avons de la peine à comprendre que la continuité puisse primer sur la représentativité des groupes (et par extension de la population). Si les 4 membres du CG n'étaient plus en fonction, seraient-ils tous restés dans la Commission avec un poids accru face à leurs collègues actuels ? Si le CC avait été renouvelé, est-ce que des anciens membres non-élus auraient été maintenus ?

Nous invitons donc l'exécutif à tenir compte de ces éléments en matière de représentation, au même titre que les demandes légitimes du CC d'être représenté dans les Commissions du CG, et, le cas échéant à expliquer ce choix.

Par ailleurs, nous soutenons l'intégration de notre responsable technique, le projet entrant désormais dans une phase plus opérationnelle. Dans le même esprit, ne serait-il pas pertinent d'y associer également au moins un membre de la commission d'aménagement ? Nous avons là des personnes avec des compétences utiles pour épauler la Commission École dans les prochaines étapes de ce chantier complexe.